



**Christian Pilichowsky**  
**Secrétaire International FTM-CGT**

Madrid, le 28 octobre 2009

Cher Christian,

Face à la lutte que vous êtes en train de mener suite à la violation des droits du travail par la direction de l'entreprise multinational Molex en France, la Fédération d'Industrie de CC OO vous transmet tout son appui.

Alors que certaines entreprises « se font de la publicité » avec leurs codes moraux, codes de conduite et y compris leurs activités de responsabilité sociale corporative-RSC, il s'avère surprenant que très souvent les organisations syndicales nous constatons une atteinte sans aucune pudeur contre les droits des travailleurs en fonction des intérêts de ces entreprises. Alors que face à l'opinion publique une entreprise se réclame « socialement responsable », à la fois elle n'agit pas en conséquence en rapport aux politiques d'entreprise qu'elle a décidé à un moment donné.

Lamentablement les codes de conduite et la responsabilité sociale ont un caractère volontaire de la part des entreprises, mais non pour cela doivent-ils être unilatéraux. D'une part, nous devons réclamer la participation syndicale au titre d'agent intéressé à la programmation, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des codes de conduite et des activités de RSC, étant donné que nous représentons un des groupes d'intérêts dans ce cadre et qu'on ne peut empêcher ce type de négociation. D'autre part, le caractère facultatif ne peut constituer une violation systématique de ces politiques selon les intérêts patronaux à chaque moment. Nous sommes convaincus que s'il existait une législation internationale de sanctions pour les entreprises qui négligent leurs compromis, établis tant au niveau des codes de conduites comme dans leurs plans de RSC, on pourrait éviter ce type d'attitudes patronales d'imposition, d'inaccomplissement et de violation des droits du travail des travailleurs et travailleuses.

« Engagement plein et total face à toutes les législations du travail et les règlements d'application dans les pays où nous sommes implantés », celui-ci est un des compromis repris dans le code moral de Molex et qu'ils n'accomplissent évidemment pas comme il serait souhaitable.

Dans ce sens, nous avons remis une communication aux responsables des secteurs de l'automobile de notre fédération ainsi qu'aux sections syndicales des CC OO des entreprises de fabricants de pièces détachées pour l'automobile, les informant de la situation et qu'ils essayent d'exercer des actions opportunes au cas où Molex pourrait être fournisseur dans les entreprises du secteur.



Nous vous souhaitons plein succès dans vos revendications car ce sont celles de nous tous et lamentablement ce n'est pas la première ni la dernière entreprise qui essaye de miner les droits des travailleurs établis dans un pays. C'est un défi dur et difficile que nous devons aborder et mettre l'accent conjointement quant à l'établissement de législations internationales fermes qui évitent ce type d'attitudes patronales.

Vous réitérant notre solidarité, nous vous adressons nos fraternelles salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yolanda M. Arias', with a stylized flourish at the end.

**Yolanda Morín Arias**  
**Secrétaire d'International**